

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

Le 27 janvier 2023 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 19/01/2023

Présents : 8/14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel, M. MANGIN Jean-Baptiste,

Absents : 6 /14 : Mme CREPEL Christine, M. FAYAD Ghassan, M. LOUCHE Robin, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. FABRE Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**AFFILIATION de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement
au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Gard**

L'Agence départementale de l'Habitat et du Logement a demandé son affiliation volontaire au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 et nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 6 mars 2023.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal s'il est d'accord sur l'affiliation de ce nouvel établissement public au CDG 30.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret numéro 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ces articles 2,7 et 30

Vu la délibération du conseil d'administration de l'agence départementale de l'habitat et du logement en date du 4 janvier 2023 sollicitant son affiliation volontaire au centre de gestion

Le rapport entendu, à l'unanimité, le conseil municipal

- Donne son accord à l'affiliation à la date du 6 mars 2023 de cet établissement public départemental au centre de gestion de la fonction publique territoriale

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET

